



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 23 septembre 2016

N° 2016-473

Convocation du 16 septembre 2016

Aujourd'hui vendredi 23 septembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOUL
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Thierry TRIJOULET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Jean-Louis DAVID
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Gérard CHAUSSET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Eric MARTIN à M. Franck RAYNAL
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h
Mme Claude MELLIER à Mme Léna BEAULIEU à partir de 12h10
Mme Andréa KISS à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h35
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h15
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h30
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 11h15
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h25
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD à partir de 12h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 11h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 septembre 2016 Direction générale Mobilité Direction du réseau transports urbains	Délibération N° 2016-473
---	--	---

Acquisition d'autobus - Accord CATP - Autorisation de signature

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2015/0396 en date du 10 juillet 2015, Bordeaux Métropole a décidé d'adhérer à la Centrale d'achat du transport public (CATP), pour les achats des véhicules nécessaires au bon fonctionnement de son service des transports urbains.

La CATP a conclu un accord cadre multi-attributaire décomposé en 21 lots, pour l'acquisition de véhicules de différentes catégories pour le transport urbain et interurbain de voyageurs, destiné aux adhérents de la CATP en leur qualité d'entités adjudicatrices. Lors de la survenance de besoins de ses adhérents, la CATP procède à la passation d'un marché sur la base d'un marché subséquent à cet accord cadre.

Le besoin de Bordeaux Métropole est de 35 autobus 12m GNV Euro6.

La dépense est estimée globalement à 11 500 000,00 € HT. Elle sera exécutée sur les exercices 2016 et 2017.

La procédure d'attribution du marché subséquent à l'accord cadre de la CATP correspondant au besoin de Bordeaux Métropole est en cours.

La CATP assume donc pour le compte de Bordeaux Métropole toutes les obligations de mise en concurrence imposées par le Code des marchés publics, de suivi de la procédure jusqu'à la notification du marché, ainsi que l'exécution du marché jusqu'à la décision d'admission des véhicules.

Bordeaux Métropole est étroitement associée à la CATP tout au long du processus d'achat afin de veiller à ce que les véhicules répondent à ses besoins et ses exigences techniques.

Avant la notification du marché par la CATP, cette dernière transmettra à Bordeaux Métropole la proposition de commande des véhicules, que Bordeaux Métropole aura à confirmer par l'émission d'un bon de commande.

Les versements à la CATP par Bordeaux Métropole se feront au fur et à mesure de l'exécution du marché.

Il vous est donc aujourd'hui demandé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la Centrale d'achat du transport public l'ensemble des pièces qui se rapporteront à la commande des 35 autobus 12 m GNV Euro6.

Les dépenses qui en résultent seront imputées sur les crédits ouverts au budget transport des exercices budgétaires correspondants – chapitre 21, compte 2156.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1, L.2121-12 et L.2121-13,

VU le Code des marchés publics et notamment son article 9,

VU la délibération n°2015/0396 du 10 juillet 2015 décidant de l'adhésion à la Centrale d'achat du transport public,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE pour pouvoir acheter à la Centrale d'achat du transport public les 35 autobus destinés à Bordeaux Métropole, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces qui se rapporteront à la commande desdits véhicules,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer avec la Centrale d'achat du transport public l'ensemble des pièces qui se rapporteront à la commande des 35 autobus 12 m GNV Euro6 pour un montant maximum de 11 500 000,00 € HT ;

Article 2 : d'imputer les dépenses résultant de la présente délibération sur les crédits ouverts au budget transport des exercices budgétaires correspondants – chapitre 21, compte 2156.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 OCTOBRE 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 3 OCTOBRE 2016	Monsieur Christophe DUPRAT